



## Fuite d'eau facture importante

Par **verso**, le **28/03/2018** à **18:32**

Bonsoir,

Un syndic me prévient d'une consommation d'eau anormale au cours d'un semestre. Je préviens le locataire en indiquant le cubage. Pas de réaction. Sur place, je constate une fuite de la chasse d'eau. Je contacte un plombier qui intervient. Je règle la (petite) facture.

L'occupant prétend n'avoir rien constaté d'anormal ni la personne qu'il héberge. Lors de la demande de régularisation des charges le locataire refuse de payer la consommation d'eau.

Que faire ?

Merci de votre réponse

Par **HOODIA**, le **29/03/2018** à **07:18**

Bonjour,

Il appartient au locataire de régler la petite facture et de rembourser la conso d'eau qui en découle .

Par **verso**, le **29/03/2018** à **12:46**

C'est sûr qu'il doit payer mais il ne veut rien entendre.

Donc... ? aller en justice ?

Par **janus2fr**, le **29/03/2018** à **13:03**

[citation]C'est sûr qu'il doit payer mais il ne veut rien entendre.

Donc... ? aller en justice ?

[/citation]

Bonjour,

Il est certain que si le locataire refuse de payer, seul un juge pourra l'y obliger...

Par **verso**, le **29/03/2018** à **20:53**

Merci Janus2fr  
ça va être la galère ! Des mois et des mois de procédure...

Par **HOODIA**, le **30/03/2018** à **07:47**

Bonjour,  
et en attendant le bailleur doit payer l'eau du locataire pour éviter une coupure ...